



IODE

Plan fédéral d'urgence nucléaire

Suite à l'actualisation du plan fédéral d'urgence nucléaire de 2018, il est prévu qu'en cas d'accident nucléaire survenant pendant les heures scolaires, les élèves soient mis à l'abri et des comprimés d'iode stable soient distribués. Les élèves seront confinés à l'intérieur de l'établissement jusqu'à nouvel ordre émanant du Ministère de la santé.

Cette mesure vise à prévenir le risque de cancer de la thyroïde. En effet, une catastrophe nucléaire peut s'accompagner d'une émission d'iode radioactif qui s'accumule dans la glande thyroïde.

Ce risque est particulièrement élevé chez les enfants.

La saturation de la glande thyroïde par de l'iode stable empêche cette accumulation dangereuse.

Pour être efficace, l'administration d'iode doit intervenir le plus rapidement possible après l'accident nucléaire.

Les contre-indications à l'administration de comprimés d'iode sont exceptionnelles. Vous trouverez la liste de celles-ci ainsi qu'un complément d'information sur www.risquenucleaire.be.

Nous vous invitons à nous signaler une éventuelle contre-indication à la prise d'iode chez votre enfant.

À défaut, nous considérerons que le personnel est autorisé à administrer de l'iode à votre enfant suivant la posologie correspondant à son âge, et ce uniquement après recommandation du Ministère de la santé.

Je soussigné(e) Parent/représentant légal

de l'élève

- autorise le personnel à administrer à mon enfant un comprimé d'iode en cas d'urgence nucléaire
- n'autorise pas le personnel à administrer à mon enfant un comprimé d'iode en cas d'urgence nucléaire et comprend le risque que cela implique

Date et signature,

Ce document est valable pour la durée de la scolarité de votre enfant au sein de notre établissement et sera conservé dans son dossier médical afin de préserver la confidentialité des informations. Si vous souhaitez retirer votre consentement, il convient de nous le signaler par e-mail à l'adresse : UCC-INFIRMARY@eursc.eu